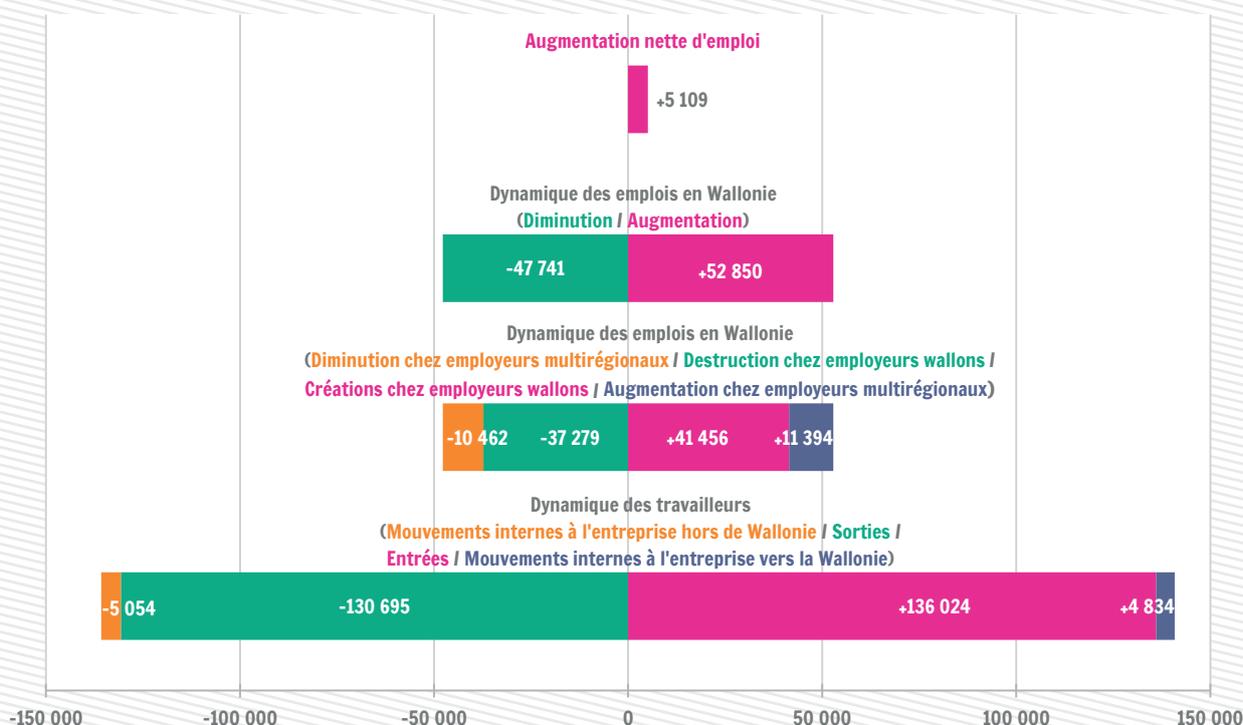


Dynamique des emplois et des travailleurs

52 850 postes

C'est le nombre de nouveaux postes en Wallonie entre juin 2014 et juin 2015 : 41 456 créés par les employeurs uniquement présents en Wallonie et 11 394 offerts par les employeurs multirégionaux

Dynamique des emplois et des travailleurs entre le 30 juin 2014 et le 30 juin 2015 en Wallonie



Sources : DynaMreg. IBSA - IWEPS - Departement WSE van de Vlaamse overheid - ONSS - HIVA-KU Leuven ; données ONSS hors ORPSS

Il est désormais possible de chiffrer les mouvements qui se cachent derrière l'augmentation nette de 5 109 emplois salariés observée en Wallonie entre juin 2014 et juin 2015.

Entre 2014 et 2015, l'emploi en Wallonie s'est en fait accru de 52 850 nouveaux postes : les employeurs uniquement présents en Wallonie (« unirrégionaux ») ont créé 41 546 emplois et les employeurs multirégionaux ont permis l'accroissement de 11 394 emplois en Wallonie. La faible augmentation nette de l'emploi s'explique par le fait que sur cette même période, 47 741 postes ont disparu : les employeurs multirégionaux ont contribué à cette diminution à hauteur de 10 462 postes, les employeurs wallons à hauteur de 37 279 postes.

La dynamique des travailleurs est plus importante encore que celle des postes de travail. En 2014-2015, 136 024 salariés ont commencé un nouvel emploi en Wallonie. Inversement, 130 695 ont quitté ou perdu leur travail. Par ailleurs, des transferts interrégionaux se produisent également au sein d'une même entreprise. Ainsi, 4 834 salariés à Bruxelles et en Flandre ont été mutés en Wallonie au sein de la même entreprise. Ceux travaillant en Wallonie ont été un tout petit peu plus nombreux à faire le chemin inverse (5 054 salariés). Au final, ce mouvement interne aux entreprises entraîne un transfert de travailleurs (- 220) au profit des deux autres régions alors que l'on observait un solde positif les années précédentes.

Dynamique des emplois et des travailleurs

Définitions et sources

Évolution nette - Création d'emplois / Destruction d'emplois - Nombre total d'emplois

Au sein de chaque entreprise, les travailleurs actifs dans les différents établissements sont additionnés, au 30 juin de chaque année. La différence entre le nombre de travailleurs actifs l'année t et l'année antérieure (t-1) donne l'évolution nette qui, selon qu'elle soit positive ou négative au niveau de l'entreprise, est considérée comme une création d'emplois ou une destruction d'emplois.

Augmentation / Diminution régionales

L'emploi des employeurs est scindé par région. Si l'emploi d'un employeur dans la région A est supérieur à la fin de la période de référence, par rapport au début de cette période, et est plus petit dans la région B, il existe une augmentation régionale dans la région A et une diminution régionale dans la région B. Pour les employeurs qui n'avaient de l'emploi que dans une seule région au cours de la période de référence (du 30 juin de l'année t-1 au 30 juin de l'année t), l'opération revient à déterminer la création ou la destruction d'emplois. Pour les employeurs qui avaient de l'emploi dans plusieurs régions, la création ou la destruction d'emplois est le résultat net des augmentations/diminutions dans les différentes régions. La différence entre l'augmentation et la diminution régionales donne l'évolution nette de l'emploi régional.

Entrées et sorties de travailleurs

La dynamique des travailleurs est mesurée au niveau de l'entreprise, en comparant l'effectif à deux moments différents. Concrètement, l'effectif du personnel au 30 juin de l'année t-1 est comparé à l'effectif du personnel au 30 juin de l'année t. Lorsqu'un travailleur d'une entreprise assujettie à l'ONSS ne se trouve pas dans la déclaration à l'ONSS (Dmfa) de l'année t-1 mais est mentionné dans la Dmfa de l'année t, nous parlons d'entrée. De même, une sortie est enregistrée lorsqu'un travailleur qui était encore actif dans l'entreprise au 30 juin de l'année t-1 n'est plus enregistré au 30 juin de l'année t. La différence entre les entrées et les sorties au niveau de l'entreprise constitue l'évolution nette de l'emploi de l'entreprise.

Si nous examinons la différence entre les entrées et les sorties au niveau régional, nous obtenons le solde net des entrées et des sorties. Les travailleurs qui étaient déjà actifs dans l'entreprise, mais dans un autre établissement, ne sont comptés ni dans les entrées, ni dans les sorties. Il s'agit d'un glissement interne (au sein d'une même entreprise) d'une région à une autre.

Le projet DynaMreg, intégré dans le projet plus large DynaM, est le fruit d'un accord de collaboration avec les trois régions (IWEPS, IBSA, Département WSE) et est coordonné par l'ONSS et HIVA-KU Leuven.

Pertinence et limites

Les définitions utilisées sont conformes aux directives de l'OCDE et d'Eurostat, et la méthode tient compte des résultats de recherches scientifiques récentes (notamment les travaux de J. Haltiwanger).

Les chiffres de DynaMreg sont basés sur une source administrative fiable, gérée par l'Office National de la Sécurité Sociale (ONSS). Ils concernent les salariés assujettis à l'ONSS c'est-à-dire un peu plus de 90 % des salariés en Belgique mais 100 % de l'emploi salarié dans le secteur privé et 99 % des employeurs. Les travailleurs qui relèvent de l'ORPSS ne sont pas encore inclus dans cette analyse. Dans le cadre du projet DynaM, au niveau belge, les deux sources sont disponibles en vue de la mesure de la dynamique des employeurs.

La méthodologie mise en oeuvre vise à éliminer les faux employeurs débutants et sortants ainsi que les fausses créations et destructions d'emplois, et ainsi de capter les tendances réelles du marché du travail. Alors que, jusqu'ici, seuls les mouvements de l'emploi au sein des employeurs un Régionaux pouvaient être répartis selon la région de travail, la base de données élargie de DynaMreg intègre le lieu d'occupation de tous les salariés.

Pour en savoir plus :

<http://www.iweps.be/publication/rapport-leconomie-wallonne-2017/>

Le site de Dynam : www.dynam-belgium.org

Les chiffres : <http://www.dynam-belgium.org/site/index.php/fr/home-chiffres/regionale-chiffres>

Les analyses : <http://www.dynam-belgium.org/site/index.php/fr/publications-fr>

Personne de contact : Valérie Vander Stricht (v.vanderstricht@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2017